

Procédure de création de votre compte  
« EduConnect Responsable »



**Si vous avez déjà créé un compte « EDUCONNECT Responsable »,** vos identifiants et mot de passe sont valides durant toute la scolarité de votre ou vos enfants au collège et au lycée.

**Pour les parents qui ne l'auraient pas encore fait,** merci de créer votre compte « **EDUCONNECT Responsable** ».



La création de ce compte est indispensable pour effectuer les démarches suivantes :

- Télépaiement de la cantine ou de l'internat,
- Mise à jour de la fiche renseignement,
- Consultation du Livret Scolaire Lycéen (LSL),
- Orientation / affectation / inscription,
- Consultation de l'ENT,
- Dialogue avec les enseignants,
- Demande de bourses.

L'accès à l'ENT se fait uniquement via votre compte « EduConnect Responsable ».

Vous trouverez la procédure ci-contre

Une fois votre compte activé, vos identifiants et mot de passe seront valides durant toute la scolarité de votre ou vos enfants au collège et au lycée.

En cas de difficultés :

vous pouvez contacter Mme Brunelin ou Mme Cuzol  
Mail : [0630069h@ac-clermont.fr](mailto:0630069h@ac-clermont.fr) ou tel : 04.73.80.75.75.

Pour créer votre compte « **EduConnect Responsable** », vous devez impérativement vous connecter à l'adresse suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

①

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc. ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

Cliquer sur « Représentant légal »

② puis

**Méthode à privilégier**

soit cliquer sur : « je n'ai pas de compte ».

j'indique mon nom, prénom et numéro de téléphone transmis au lycée lors de l'inscription de mon enfant - je reçois un sms avec un code d'activation que je dois saisir - par mesure de sécurité, la date de naissance de mes enfants m'est demandée - un écran m'indique alors mon identifiant que je note - je crée mon mot de passe

soit par **FranceConnect** avec vos identifiants habituels (impots.gouv.fr, assurance maladie, msa ...)

Vos prochains accès se feront avec cet identifiant et ce mot de passe que vous veillerez à conserver tout au long de la scolarité de votre enfant, car il fonctionne dans tous les établissements de toutes les académies.